

COMMUNIQUE N° **003**./26/C/CARPA/RAF/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/26/ST/APMI/CARPA DU 27/01/2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET (OU GROUPEMENT) CHARGE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE STRATEGIQUE SUR L'ECOSYSTEME DE FINANCEMENT DES PROJETS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (PPP) AU CAMEROUN.

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA), porte à la connaissance du Public que, l'Appel Public International à Manifestation d'Intérêt N° 002/26/ST/APIMI/CARPA du 27/01/2026 pour le recrutement d'un cabinet (ou groupement) chargé de la réalisation d'une étude stratégique sur l'écosystème de financement des projets de Partenariat Public-Privé (PPP) au Cameroun, est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 103 (b) du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, les Soumissionnaires sont invités à retirer les copies de sauvegarde de leurs Offres auprès du Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de publication du présent Communiqué, faute de quoi celles-ci seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

Yaoundé le, **15 AVR 2026**

LE PRESIDENT DU CARPA



Bondoma Tokono Dieudonné